

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130516-2013_B222-DE
Date de télétransmission : 24/05/2013
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 MAI 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B222

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Avenant à la convention de partenariat avec le CPIE du Pays d'Aix concernant l'animation d'une plateforme de rénovation énergétique des logements pour les particuliers

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jacques BUCKI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 16 MAI 2013

Rapporteur : Jacques BUCKI
Co-rapporteur : Robert CHARDON

Thématique : Environnement, Cadre de Vie et Développement Durable.

Objet : Avenant à la convention de partenariat avec le CPIE du Pays d'Aix concernant l'animation d'une plateforme de rénovation énergétique des logements pour les particuliers.

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'approuver un avenant à la convention de partenariat avec le CPIE - Atelier de l'Environnement du Pays d'Aix pour la réalisation d'une opération pilote et expérimentale sur la rénovation énergétique des habitations des particuliers, et accorder une subvention de 7.000 € au CPIE pour la mise en oeuvre d'une mission de Conseiller Rénovation.

Exposé des motifs :

L'opération pilote, objet de ce rapport, vient en complément de l'expérimentation en cours à la Communauté du Pays d'Aix, d'Accès aux Economies d'Energie pour tous.

En effet, il s'agit de tester à l'échelle d'une commune (en l'occurrence celle de Lambesc), la mise en place d'un dispositif opérationnel pour la réalisation de travaux de rénovation énergétiques dans les habitations.

L'opération s'organise autour d'une plateforme visant à faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique en proposant aux diverses parties prenantes (acteurs d'un tel projet), les outils et les services nécessaires à la mise en relation des acteurs.

L'association Qualiconditionnalité à laquelle adhère la commune de Lambesc regroupe l'ensemble des acteurs privés et publics de la chaîne de la rénovation pour une mise en œuvre réussie (bureaux d'études, maîtres d'œuvre, entreprises du bâtiment, banques et assurances...).

Afin que ce dispositif ait un véritable ancrage local, le CPIE du Pays d'Aix, dans le cadre d'une extension du service d'Espace Info Energie propose à la commune de Lambesc, la mise en place d'un Conseiller en Rénovation. Cette mission consistera à être à l'écoute des habitants pour leur apporter tout complément d'information technique, juridique et financier dans la réalisation de leur projet.

Pour mener à bien cette action de conseil jusque fin 2013, le CPIE a estimé son coût à 22.000 €.

L'ADEME, intéressée par cette initiative, souhaite que cette expérimentation soit menée sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix qui fait preuve d'innovation et de dynamisme dans ce domaine.

Cette opération pilote est cohérente avec les objectifs du Plan climat qui affiche un objectif de 3.000 rénovations énergétiques par an (Action BAT 2). Elle pourra ensuite être étendue à d'autres territoires communaux intéressés.

L'ADEME sera sollicitée par le CPIE à hauteur de 10.000 €.

La Communauté du Pays d'Aix est sollicitée à hauteur de 7.000 €.

La commune de Lambesc apporterait 5.000 €.

Il est donc nécessaire de créer un avenant à la convention de partenariat entre la Communauté du Pays d'Aix et le CPIE, pour une extension de la mission de l'Espace Info Energie, et accorder une subvention exceptionnelle de 7.000 € pour l'accompagnement de l'opération pilote du CPIE sur la ville de Lambesc pour la rénovation énergétique des logements.

Pour mémoire, la Communauté du Pays d'Aix accorde une subvention de 18.000 € à l'Espace Info Energie du Pays d'Aix pour ses missions de conseil aux particuliers, et ses animations spécifiques sur la maîtrise de l'énergie.

Un bilan de cette expérimentation sera réalisé fin 2013 pour une extension éventuelle sur d'autres communes volontaires de la CPA. Ce bilan permettra de tester la fonctionnalité de la plateforme informatique et son adaptation aux besoins des utilisateurs, de mesurer l'engagement et la réactivité des entreprises locales, d'affiner la répartition des tâches entre l'association Qualiconditionnalité, la commune et le CPIE du Pays d'Aix et enfin de calibrer le contenu de la mission du conseiller en rénovation. Entre-temps, le gouvernement aura précisé, dans le cadre de sa loi sur la transition énergétique, sa politique de soutien à la réhabilitation des logements privés.

Pour les subventions au titre d'une manifestation/action du CPIE

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention solicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2013-00239	Espace Info Energie	CPIE	Environnement	18.000 €	101.545 €	7.000 €	7.000 €	oui
					TOTAL	7.000 €	7.000 €	

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « *prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président* » ;

VU la délibération n°2013_B025 du Bureau communautaire du 18 janvier 2013 relative à l'attribution d'une subvention à l'associations CPIE du Pays d'Aix et ECOPOLENERGIE pour leur action en faveur de la maîtrise de l'énergie ;

VU la délibération n°2013_A052 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 relative à l'adoption du Plan Climat.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention complémentaire à l'Association CPIE du Pays d'Aix Atelier de l'Environnement d'un montant total de 7.000 € pour une extension du service de l'Espace Info Energie, pour la réalisation d'une opération pilote sur la rénovation énergétique à Lambesc ;
- **APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention d'objectifs entre le CPIE et la Communauté du Pays d'Aix pour 2013 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant susvisé et toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DECIDER** que les dépenses résultant des opérations sur l'énergie seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2013 1DR Section Fonctionnement au chapitre 65 imputation 832/6574.

DELIBERATION 2013

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2013

ENTRE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

ET L'ASSOCIATION L'ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT - CPIE DU PAYS D'AIX

Convention ENTRE :

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX, dont le siège est sis à l'Hôtel Boadès, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, ci-après dénommée « **CPA** ».

Représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilitée aux présentes en vertu de la délibération n°2009-B194 du Bureau Communautaire du 12 juin 2009,

d' une part,

ET

L'Atelier de l'Environnement du Pays d'Aix – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement ; Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et dont le siège social est situé au domaine du Grand Saint Jean 4.855 chemin du Grand Saint Jean - 13540 PUYRICARD, ci-après désignée par les termes "**L'association**" ou "**L'Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix**".

Représentée par **Monsieur Hervé DOMENACH**

Agissant en qualité de Président pour le compte de ladite association,

d'autre part,

PREAMBULE

La commune de Lambesc souhaite lancer une opération pilote de soutien à la rénovation des logements privés sur le territoire de la Commune.

L'opération s'organise autour d'une plateforme visant à faciliter la réalisation de travaux diffus de rénovation énergétique en proposant aux diverses parties prenantes les outils et les services nécessaires à la mise en relation des acteurs.

L'association Qualiconditionnalité à laquelle adhère la commune de Lambesc regroupe l'ensemble des acteurs privés et publics de la chaîne de la rénovation pour une mise en œuvre réussie (bureaux d'études, maîtres d'œuvre, entreprises du bâtiment, banques et assurances...).

Afin que ce dispositif ait un véritable ancrage local, le CPIE du Pays d'Aix, dans le cadre d'une extension du service d'Espace Info Energie propose à la commune de Lambesc, la présence d'un Conseiller en rénovation. Cette mission consistera à être à l'écoute des habitants pour leur apporter tout complément d'information technique, juridique et financier dans la réalisation de leur projet.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour but de modifier l'article 5 de la convention annuelle 2013 « Subvention de Fonctionnement ».

ARTICLE 2 – Modifications apportées à l'article 2 « Définition du programme d'actions envisagé »

Mission 1 : Espace Info Energie

Projets territoriaux spécifiques

La commune de Lambesc développe une opération pilote de mise en place d'une opération autour d'une plateforme visant à faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique en proposant aux diverses parties prenantes, les outils et les services nécessaires à la mise en relation des acteurs.

Dans le cadre d'une extension de la mission de l'Espace Info Energie, le CPIE du Pays d'Aix propose de mettre à disposition de la commune un « conseiller en rénovation », dont la mission est d'accompagner les habitants pour leur apporter tout complément d'information technique, juridique et financier dans la réalisation de leur projet de réhabilitation de leur logement.

Pour mener à bien cette action de conseil, le CPIE a estimé le coût de cette opération à 22.000 €.

L'ADEME, intéressée par cette initiative, souhaite que cette expérimentation soit menée sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix qui fait preuve d'innovation et de dynamisme dans ce domaine, est sollicitée à hauteur de 10.000 €.
La commune de Lambesc apporterait 5.000 €.

ARTICLE 3 – Modifications apportées à l'article 5 « Subvention de fonctionnement »

Le montant initial de la subvention s'élevait à 124.000 €.

Le présent avenant porte le montant de la subvention à l'Association CPIE – Atelier de l'Environnement pour l'année 2013 à 131.000 €.

La participation au titre du programme expérimental Guichet Unique pour la Rénovation est de 7.000 €

ARTICLE 4 – Autres dispositions de la convention

Le présent avenant prendra effet à la date de sa notification.

Toutes les clauses de la convention annuelle 2013 non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Aix-en-Provence, le.....

En 4 exemplaires originaux,

Pour l'Association

Le Président

M. Hervé DOMENACH

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Président

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI
Par délégation le Vice-président délégué
à l'Energie
M. Jacques BUCKI

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Avenant à la convention de partenariat avec le CPIE du Pays d'Aix concernant l'animation d'une plateforme de rénovation énergétique des logements pour les particuliers

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 MAI 2013